



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Mission des Actions Interministérielles

PERPIGNAN, le

23 MAI 2007

Dossier suivi par : M. Paul  
FOUSSAT

☎ : 04.68.51.67.56

☎ : 04.68.51.67.53

ARRETE n° 1707/2007

Portant application du régime forestier à des  
Terrains appartenant à la commune d'Egat.

**LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES**  
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le Code forestier et notamment les articles L 111.1 et L 141.1 et ses dispositions réglementaires du livre 1<sup>er</sup>, titre IV, chapitre 1 ;

VU la circulaire ER/F/C. n° 4074 du 30 juin 1966 de Monsieur le Ministre de l'Agriculture relative à la procédure de soumission au régime forestier ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 9 février 2007 ;

VU l'avis du Directeur d'Agence de l'Office National des Forêts du 15 mars 2007 ;

VU le dossier du projet et le plan des lieux ;

SUR proposition de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture des Pyrénées-Orientales,

**ARRETE :**

Article 1<sup>er</sup> : Tous les arrêtés antérieurs de soumission au régime forestier sont abrogés.

Article 2 : Sont soumis au régime forestier, les parcelles suivantes appartenant à la commune d'Egat.

| SECTION                              | N° PLAN | SURFACE TOTALE<br>ha | SURFACE RELEVANT DU<br>REGIME FORESTIER (ha) |
|--------------------------------------|---------|----------------------|----------------------------------------------|
| A                                    | 285     | 3.3110               | 0.7634                                       |
| A                                    | 286     | 10.3740              | 6.7795                                       |
| A                                    | 287     | 33.8900              | 33.89                                        |
| A                                    | 406     | 0.2351               | 0.2351                                       |
| A                                    | 504     | 46.7149              | 46.7149                                      |
| A                                    | 578     | 10.3649              | 3.0288                                       |
| A                                    | 589     | 50.4051              | 33.1371                                      |
| Surface totale de la forêt communale |         |                      | 124.5488 ha                                  |

La surface totale de la forêt communale d'Egat qui bénéficie du régime forestier est à présent de 124.5488 ha.

Article 3 : Monsieur le Maire d'Egat procèdera à l'affichage du présent arrêté et transmettra à la Préfecture un certificat attestant l'accomplissement de cette formalité.

Article 4 : Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture des Pyrénées-Orientales, Monsieur le Maire d'Egat, Monsieur le Directeur d'Agence de l'Office National des Forêts de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

LE PREFET

*[Signature]*

Adresse Postale : 24, quai Sadi Carnot - B.P. 951 - 66951 - PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ☎ Standard 04.68.51.66.66  
☎ M.A.I. 04.68.51.67.80

Renseignement : ☎ INTERNET : [www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr](http://www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr)  
☎ SERVEUR VOCAL 04.68.51.66.67

0005